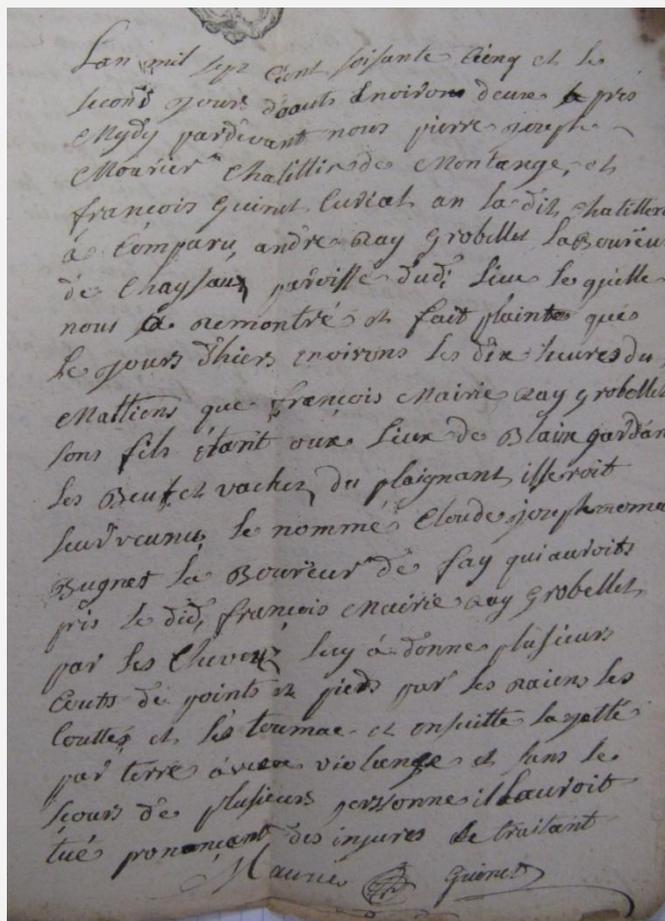


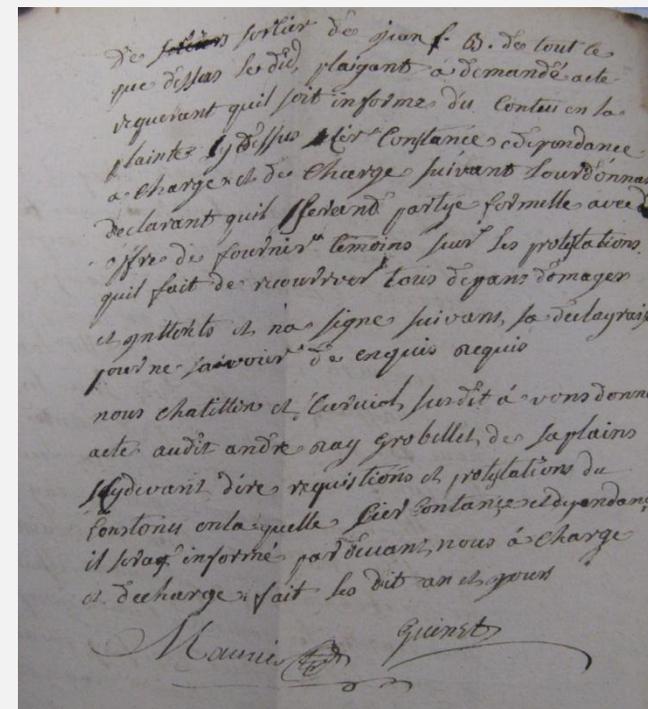
2 août 1765 : Rixe à « Blaux ».

Rixe au lieu dit « Blaux » entre François Marie Reygrobellet d'Echazeau et Claude Joseph Romand Bugnet, laboureur de Fay

Par devant Pierre Joseph Maurier, châtelain de Montanges et François Guinet, curial a comparu André Reygrobellet, laboureur d'Echazeau qui a expliqué que son fils était au lieu dit de Blaux pour garder ses bœufs et vaches lorsqu'est survenu le dit Romand. Le dénommé Claude Joseph Romand dit Bugnet, laboureur de Fay a pris le dénommé François Marie Reygrobellet, mon fils, par les cheveux, lui a donné plusieurs coups de poings et pieds sur les reins les côtes et l'estomac et ensuite l'a jeté par terre avec violence et sans le secours de plusieurs personnes il l'aurait tué en prononçant des injures, le traitant de sorcier. André Reygrobellet a porté plainte.



Le 2 août 1765 cent soixante cinq et le
second jour d'août à noisone deures le pro
cureur pardevant nous Pierre Joseph
Maurier Châtelain de Montanges, et
François Guinet, curial, au la dit, Châtelain
de Comparu, André Ray Grobellet, laboureur
de Echazeau pardevant nous. Les lesquels
nous se remontre et fait plainte que
le jour d'hier, environs le dix heures du
matin que François Marie Ray Grobellet
son fils étant oux lieu de Blaux gardant
les bœufs et vaches du plaignant, il seroit
survenu, le nomme Claude Joseph Romand
Bugnet le boureur de Fay qui auroit
pris le dit François Marie Ray Grobellet,
par les cheveux, lui a donné plusieurs
coups de poings et pieds sur les reins les
côtes et l'estomac et ensuite l'a jeté
par terre avec violence et sans le
secours de plusieurs personnes il l'aurait
tué prononçant des injures le traitant
de sorcier.
André Ray Grobellet



De Jean Joseph porteur de Jean f. de tout le
que desas le dit plaignant a demandé acte
requérant qu'il soit informé du contenu en la
plainte et des charges et de l'ordonnance
à charge et de l'ordonnance suivante
déclarant qu'il s'en va pardevant nous
offre de fournir témoin sur les protestations
qu'il fait de recueillir tous de gans dommages
et intérêts et ne signe suivant la déclaration
pour ne savoir de enquis requis
nous Châtelain de Comparu, curial a vous donné
acte audit André Ray Grobellet de sa plainte
pardevant dite requête et protestation du
son tous ont laquelle s'en va pardevant nous
il seroit informé pardevant nous à charge
et de l'ordonnance fait le dit au la dit
François Guinet

Reygrobellet François Marie : Né à Montanges le 2 novembre 1750. Fils de André Reygrobellet, laboureur d'Echazeau et de Jeanne Jacquet.

Romand (Bugnet) Claude Joseph :